

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vendredi vingt-neuf mars deux mil dix-neuf à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, MME LEVEQUE, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, Q. HOLVOET.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : MME BURY a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

ABSENTS : M. ROBAR et MME HUGUIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Le compte rendu est approuvé. Il est procédé à son émargement.

2 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes les 26 et 27 février derniers. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu, entre temps, une demande de subvention du Centre Culturel Rural de BLANDY (CCRB), 12 personnes de CHAMPEAUX participent à leurs activités (chorales, chant, gym adultes). Il propose de plafonner la subvention à hauteur de 240 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.

Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes :

Associations	Montant	Vote
A.C.C.	1 000,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00 €	Unanimité
C.A.L.	4 000,00 €	Unanimité
Campélienne Animation	1 500,00 €	Unanimité
Club des Anciens de CHAMPEAUX	350,00 €	Unanimité
La Récré des 3 Villages	1 100,00 €	Unanimité
Association Sportive Campélienne (A.S.C.)	200,00 €	Unanimité
Guillaume de Champeaux	1 500,00 €	9 voix pour 2 abstentions (Messieurs CONSTANTIN et VIVET)

Associations extérieures :

Associations	Montant	Vote
Jeunes sapeurs-pompiers de MORMANT	250,00 €	Unanimité
Chats libres	100,00 €	Unanimité
A.S. Football BOMBON	240,00 €	Unanimité
CCRB de BLANDY LES TOURS	240,00 €	Unanimité

3 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14

Monsieur HUBERT présente le budget communal.

COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2018

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

077015
TRES. MELUN VAL DE SEINE SEC PU



98000 - CHAMPEAUX

II-1
Exercice 2018

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	393 974,13	1 130 781,07	1 524 755,20
Titres de recettes émis (b)	258 945,97	720 267,01	979 212,98
Réductions de titres (c)		2 319,17	2 319,17
Recettes nettes (d = b - c)	258 945,97	717 947,84	976 893,81
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	393 974,13	1 130 781,07	1 524 755,20
Mandats émis (f)	106 952,79	539 526,06	646 478,85
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	106 952,79	539 526,06	646 478,85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	151 993,18	178 421,78	330 414,96
(h - d) Déficit			

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-230 974,13		151 993,18	5 732,18	-73 248,77
Fonctionnement	524 356,78	69 251,16	178 421,78	54 229,45	687 756,85
TOTAL I	293 382,65	69 251,16	330 414,96	59 961,63	614 508,08
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	293 382,65	69 251,16	330 414,96	59 961,63	614 508,08

INTEGRATION DES RESULTATS DE LA CC BRIE CENTRALE SELON ARRETE PREFECTORAL 2018/DRCL/BLIN*29

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2018

Le résultat de fonctionnement de l'année 2018 se traduit par un excédent de 178 421,78€.

Ceci est le fruit d'une maîtrise des dépenses à caractère général et de recettes exceptionnelles telles que le remboursement par la CCBRC de la redevance des mines perçue à tort en 2017 et un niveau des droits de mutation au-delà de la prévision. A noter également la subvention perçue pour le PLU.

Le tableau ci-dessous présente les différentes contributions aux organismes où la commune est représentée.

<i>Section de fonctionnement</i>		BP2018	réalisé 2018
Chapitre	Dépenses	1 130 781,07	539 526,06
011	Charges à caractère général	140 000,00	127 511,24
012	Charges du personnel	150 000,00	145 677,75
014	FNGIR / FPIC	-	-
65	Autres charges de gestion courante	264 000,00	258 815,23
66	Charges financières	8 000,00	7 521,84
67	Charges exceptionnelles	485 309,26	-
022	dépenses imprévues	5 000,00	-
023	virement section investissement	78 471,81	-
Recettes		BP2018	réalisé 2018
002	Résultat de fonctionnement reporté	509 335,07	-
013	Atténuation de charges	-	1 576,94
70	Produits de services du domaine	10 000,00	18 249,82
73	Impôts et taxes	402 186,00	431 051,00
73	Dotations diverses etat	-	966,00
73	Mines	54 000,00	75 980,00
73	Taxe droit mutation	10 000,00	23 565,69
73	autres reversements	-	2 022,00
73921	Attribution compensation	2 760,00	2 762,00
74	Dotations subventions et participations	117 000,00	139 388,07
75	Autres produits de gestion courante	25 500,00	22 382,34
76	Produits financiers	-	3,98
77	Produits exceptionnels	-	-
Résultat de fonctionnement :			178 421,78
Résultat cumulé			687 756,85

011 : >> électricité, entretien, fournitures, réparations, ...
65 : RPI 162 918 €
Indem 26 980 €
SMIVOM 41 027 €
Collège 3 132 €
CCAS 12 500 €
Assos 10 850 €
Divers syndic 1 406 €
66 : intérêts de l'emprunt

Compte 70 : Antennes + remb crèche par CCBRC (4k€)
Compte 73 :
Impôts = 431 100 €
RED. Mines = 76 100 €
(dont 14 800 récupérés auprès de la CCBRC et 14 800 par l'Etat)
Fonds Droits mutation = 23 570 €
Compens. CCBRC = 2 760 €
Soutien scolaire CCBRC = 2000€
Compte 74 : dotation forfaitaire = 40 220 €
Autres dotations = 26 190 €
FDPTA / TP = 25 370 €
Comp. pertes taxes = 29 620 €
Subv. PLU : = 18 000 €
Compte 75 : loyers et location salle

Le compte administratif 2018 est adopté par 9 voix pour (Monsieur le Maire ayant quitté la salle).

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL M14 – ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que les résultats du compte administratif 2018 du budget communal M14 font apparaître :

- | | |
|---|--------------|
| ➤ Un excédent de fonctionnement cumulé de : | 687 756,85 € |
| ➤ Un déficit d'investissement de : | 73 248,77 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- D'AFFECTER la somme de 73 248,77 € en recettes au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de la section d'investissement.
- D'AFFECTER la somme résultante de 614 508,08 € en recettes au compte 002 (excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL M14 – Année 2019

La prévision de budget pour 2019 intègre quelques éléments nouveaux par rapport à 2018:

En fonctionnement :

- Une baisse des cotisations assurances à hauteur 6 000€ (non prise en compte au chapitre 11 car a fait l'objet d'un remboursement en recettes).
- Les charges de personnel intègrent le salaire de l'agent territorial affectée à la poste, suite à la reprise de cette compétence par la commune. Ce salaire sera compensé par une aide de La Poste et une attribution de compensation de la CCBRC.
- Une hausse de la contribution au SMIVOM (syndicat de la piscine) compensant une baisse trop importante de la cotisation des années passées et au remboursement des retards de cotisations patronales.

La situation financière de la commune étant très saine (faible endettement, ressources disponibles, ...) il est proposé une baisse des taux d'imposition à hauteur de 3%.

Section de fonctionnement		BP2018	réalisé 2018	BP2019
Chapitre	Dépenses	1 130 781,07	539 526,06	1 255 208,08
011	Charges à caractère général	140 000,00	127 511,24	139 000,00
012	Charges du personnel	150 000,00	145 677,75	170 000,00
014	FNGIR / FPIC	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	264 000,00	258 815,23	270 000,00
66	Charges financières	8 000,00	7 521,84	6 500,00
67	Charges exceptionnelles	485 309,26	-	428 408,08
022	dépenses imprévues	5 000,00	-	10 000,00
023	virement section investissement	78 471,81	-	231 300,00
		BP2018	réalisé 2018	BP2019
Chapitre	Recettes	1 130 781,07	717 947,84	1 255 208,08
002	Résultat de fonctionnement reporté	509 335,07	-	614 508,08
013	Atténuation de charges	-	1 576,94	-
70	Produits de services du domaine	10 000,00	18 249,82	24 000,00
73	Impôts et taxes	402 186,00	431 051,00	426 500,00
73	Dotations diverses etat	-	966,00	1 000,00
73	Mines	54 000,00	75 980,00	40 000,00
73	Taxe droit mutation	10 000,00	23 565,69	15 000,00
73	autres reversements	-	2 022,00	2 000,00
73921	Attribution compensation	2 760,00	2 762,00	13 000,00
74	Dotations subventions et participations	117 000,00	139 388,07	96 500,00
75	Autres produits de gestion courante	25 500,00	22 382,34	22 700,00
76	Produits financiers	-	3,98	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
Résultat de fonctionnement :			178 421,78	
Résultat cumulé			687 756,85	
excédent capitalisé			73 248,77	
reliquat de fonctionnement			614 508,08	

011 : >> électricité, entretien, fournitures, réparations, ...
 65 : RPI 162 000 €
 SMIVOM 45 000 €
 Indem 28 000 €
 CCAS 14 100 €
 Assos 11 000 €
 Div. syndic 10 000 €-
 66 : intérêts de l'emprunt

Compte 70 : Antennes 12K€
 versement La Poste pour poste communale (12k€)
 Compte 73 :
 Impôts = 426 500 €
 RED. Mines = 40 000 €
 Fds Droits mutation = 15 000 €
 Compens. CCBRC = 13 000 €
 Divers = 3 000€
 Compte 74 :
 Dotation forfaitaire = 39 000 €
 Compens. 4 taxes et CET = 27 000 €
 Autres dotations = 25 500 €
 FDPTA / TP = 15 000 €
 Compte 75 : loyers et location salle

En investissement :

- Le précédent contrat rural est terminé et il est proposé d'en engager un nouveau en vue de réaliser des travaux de voirie. Ce contrat est subventionné à 70 % jusqu'à un montant de 370 000 € HT. La commission travaux a proposé des priorités sur la rue des Pourtours Ouest, la rue de Malvoisine, ainsi que l'enfouissement des réseaux.
- Des reprises de concession vont être engagées et un ossuaire sera créé.
- Des travaux de mise aux normes électriques sont prévus à l'école primaire.
- Les chaises de la Campélienne seront remplacées afin de compléter le jeu de nouvelles tables déjà acquis.
-

Section d'investissement		BP2018	réalisé 2018	BP2019
Chapitre	Dépenses	393 974,13	106 952,79	643 248,77
D01	Déficit antérieur	225 241,95	-	73 248,77
16	Emprunts et dettes ass.	21 000,00	20 363,08	20 000,00
20	Immobilisations incorp.	26 000,00	8 538,24	70 000,00
21	Immobilisation corporelles	100 000,00	78 051,47	120 000,00
23	Immobilisation en cours	21 732,18	-	360 000,00
		BP2018	réalisé 2018	BP2019
	Recettes	393 974,13	258 945,97	643 248,77
R01	Reprise de l'excédent ant.	-	-	-
021	Virement section fonct.	78 471,81	-	231 300,00
1068	Dot. Fonds divers et rés.	69 251,16	69 251,16	73 248,77
10222	FCTVA	4 000,00	9 579,06	58 000,00
10226	Taxe locale d'équipement	-	7 032,50	-
13	Subventions d'invest.	242 251,16	173 083,25	280 700,00
16	emprunts	-	-	-
Résultat d'investissement			151 993,18	
Résultat antérieur			- 225 241,95	
Résultat cumulé			- 73 248,77	

Travaux :
 Contrat rural > reliquat 10 700 €
 Nouveau contrat rural : 474 000 €
 Tables 1 000 €
 Pompe jardin 800 €
 Chaises campélienne 5 300 €
 Reprise concessions 17 700 €
 Ossuaire 6 000 €
 PLU 20 000 €
 Electricite école primaire 7 000 €
 Divers 7 500 €

Autofi (021+1068) 304 500 €
 FCTVA : 58 000 €
 Subvention Ct rural 259 000 €
 Sub Ct rural 2017 10 000 €
 Sub collégiale 6 800 €
 Sub chaise campélienne (FER) 2 000 €
 Sub élec école primaire 2 900 €

Après avoir entendu les propositions concernant le budget primitif du budget communal M14 pour l'année 2019,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** les montants proposés pour chaque chapitre pour un montant global en dépenses et en recettes de fonctionnement de 1 255 208,08 € et en dépenses et en recettes d'investissement de 643 248,77 €.

VOTE DES TAUX FISCAUX POUR L'ANNÉE 2019

Afin d'équilibrer le budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE D'ADOPTER** les taux d'imposition suivants (en baisse de 3 %) pour l'année 2019 :

	Taux
Taxe d'habitation	23,73 %
Taxe foncière des propriétés bâties	8,11 %
Taxe foncière des propriétés non bâties	106,10 %

Adopté à l'unanimité.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL (FER) POUR L'ACHAT DE MOBILIER DESTINÉ A LA CAMPÉLIENNE

Il est proposé de remplacer l'ensemble des chaises de la salle des fêtes « La Campélienne » soit 150 chaises avec 2 chariots pour un montant H.T. de 4 390,88 € H.T.

Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Départemental de Seine et Marne une subvention dans le cadre du dispositif du Fonds d'Équipement Rural (FER) à hauteur de 40 %, et propose d'adopter le plan de financement suivant :

Montant H.T.	4 390,88 €
Fonds d'Équipement Rural du Conseil Départemental : 40 %	1 756,35 €
Autofinancement communal	2 634,53 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** le projet d'investissement.

↳ **APPROUVE** le plan de financement détaillé ci-dessus.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine et Marne une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural à hauteur de 40%.

↳ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

5 – LYCÉE HENRI BECQUEREL DE NANGIS - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN AUTRICHE

Le lycée Henri BECQUEREL de NANGIS organise un voyage scolaire en Autriche, du samedi 25 mai au dimanche 2 juin 2019, pour les élèves de première et de terminale. Le coût du voyage par élève est de 790 €. Deux élèves de notre Commune sont concernés. Afin de réduire la participation des familles, le lycée sollicite une subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50 € par élève Campélien soit une subvention de 100 €.

6 – BANQUET DES CHEVEUX BLANCS 2019 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame LEVEQUE présente les devis reçus pour le banquet des cheveux blancs qui se tiendra le dimanche 15 décembre prochain :

- « L'Hôtel du Sauvage » à LA FERTÉ GAUCHER 36 €/personne
- « Mon P'tils traiteur » à LA CHAPELLE RABLAIS 36 €/personne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✚ **RETIENT** « L'Hôtel du Sauvage » pour un prix de 36 €/personne.

✚ **DÉCIDE** d'une participation au repas à hauteur de 50% du prix pour les Conseillers Municipaux.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Vol dans la Collégiale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vol a eu lieu dans la Collégiale. Il s'agit d'un tabernacle qui a été volé. L'Abbé MICHARD a porté plainte à la Gendarmerie. Monsieur VIVET signale que des faits similaires ont eu lieu à SIVRY COUNTRY.

Elections Européennes

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 et que pour tenir le bureau de vote, il faut des assesseurs. Un appel à candidature est donc lancé. Il signale également, qu'un referendum d'initiative citoyenne pourrait se dérouler le même jour et qu'il faudrait dans ce cas ouvrir un second bureau de vote. Une confirmation devrait arriver vers le 15 avril prochain.

Passage piéton devant la pharmacie

Monsieur COQUIN signale que le passage piéton devant la pharmacie est effacé.

Station d'épuration

Monsieur COQUIN demande si la population a été avisée que l'entretien de la station d'épuration ne relève plus de la Commune mais de la Communauté de Communes ?

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h45,
le public n'ayant pas de question à poser.***